

Date de dépôt : 3 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Des frontières mieux contrôlées, une sécurité renforcée !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'épidémie de coronavirus s'est transformée en pandémie mondiale. Pour tenter d'endiguer ce fléau, des Etats hier encore partisans d'un mondialisme sans pitié ont désormais recours à des contrôles renforcés aux frontières. En effet, les frontières ouvertes empêchent un confinement efficace de la maladie, qui, comme on sait, est extrêmement dangereuse pour les personnes âgées et pour les personnes affectées d'une pathologie préexistante. Le 16 mars, le Conseil fédéral a décidé, d'une part, d'effectuer des contrôles non plus seulement aux frontières avec l'Italie, mais également à celles avec l'Allemagne, l'Autriche et la France et, d'autre part, d'introduire des refus d'entrée, tout en prévoyant des exceptions.

Chez nos voisins français, le confinement de la population et le rétablissement des contrôles aux frontières nationales ont déployé des effets sur les crimes et les délits. Ainsi, d'après des chiffres publiés par le ministère français de l'Intérieur, on constate pour un mois de mars une baisse « des vols sans violence contre les personnes » (-51%), « des vols violents sans arme » (-45%), « des cambriolages de logement » (-44%) et « des vols avec arme » (-43%).

Dans les faits, Genève subit les conséquences du désastre sécuritaire qu'est Schengen. La statistique policière de la criminalité (SPC) place année après année Genève dans le palmarès des cantons les plus criminogènes de Suisse, malgré une communication officielle qui se veut rassurante. Les quelques baisses enregistrées résultent de la réinstallation de contrôles aux frontières,

par exemple ceux effectués par la France à la suite des attentats de Paris. Des contrôles qui ne manquent pas de perturber les opérations des bandes de cambrioleurs ou des trafiquants de stupéfiants.

Ma question est la suivante :

Quelles incidences ont été observées à Genève en matière de criminalité suite au renforcement des contrôles aux frontières consécutif à la pandémie de coronavirus ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

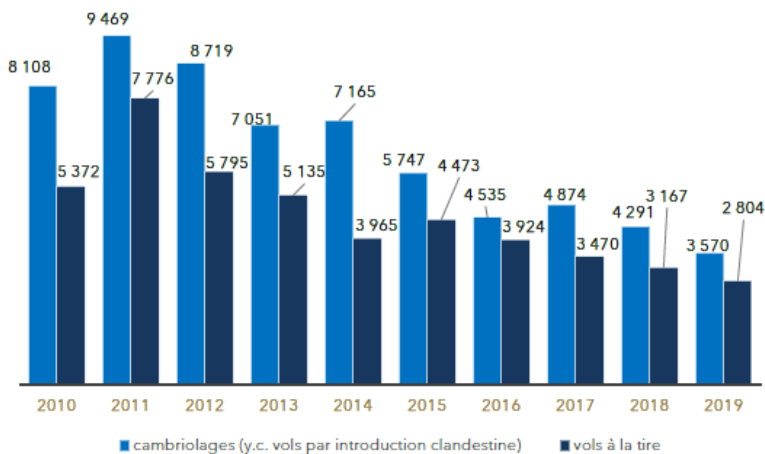
Le Conseil d'Etat est en mesure de répondre de la manière suivante :

Quelles incidences ont été observées à Genève en matière de criminalité suite au renforcement des contrôles aux frontières consécutif à la pandémie de coronavirus ?

Cette question aborde la statistique policière de la criminalité (ci-après : SPC) publiée annuellement et qui est la référence sur le plan suisse en matière de statistiques de la criminalité. La dernière édition, parue en mars dernier, montre une diminution constante des infractions, en particulier au patrimoine, pour le canton de Genève. La baisse linéaire depuis 2011 ne s'explique pas, hors circonstances conjoncturelles, par la fermeture occasionnelle des frontières entre la Suisse et la France. Cette baisse est particulièrement marquée pour les cambriolages et divers types de vols, par exemple les vols à la tire. L'évolution est plus modeste en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle.



Cambriolages et vols à la tire



Source : SPC 2019 (Office fédéral de la statistique), rapport d'activité de la police.

Pour mesurer l'incidence des mesures prises dans la lutte contre la pandémie du coronavirus, nous ne disposons pas de données selon la SPC. Le relevé du Journal des événements de la police ou Journal de P2K fournit cependant des éléments éclairants (à noter qu'il s'agit ici d'une statistique des entrées à l'inverse de la SPC, statistique dite des sorties qui fait l'objet de nombreuses validations). Le tableau ci-après compare la situation pour les 20 premières semaines des années 2018 à 2020 :

MONITORING HEBDOMADAIRE - Extraction du 18.05.2020

Total de la semaine 1 à 20	Source des données	2018	2019	2020	Var 2020/2019
Vols à la tire	Journal	1376	1282	822	-35.9%
Vols à l'astuce	Journal	215	210	141	-32.9%
Vols à l'arraché	Journal	89	117	77	-34.2%
Vols dans/sur véhicules	Journal	1155	987	677	-31.4%
Affaires financières - escroquerie internet	Journal	209	765	497	-35.0%
Affaires financières - escroquerie / abus de confiance / usure	Journal	420	220	129	-41.4%
Brigandages et rackets	Journal	74	115	90	-21.7%
Agressions diverses	Journal	303	312	252	-19.2%
Réquisitions pour violence domestique	Journal	258	277	292	5.4%
Cambriolages	Journal	1566	1395	1343	-3.7%
dont cambriolages d'appartements	Journal	531	421	371	-11.9%
dont cambriolages de villas	Journal	304	289	190	-34.3%
dont cambriolages de caves et locaux communs	Journal	406	359	441	22.8%
dont cambriolages de commerces	Journal	296	291	305	4.8%

Le recul de la criminalité est important sur la quasi-totalité des indicateurs. Seules les réquisitions pour violences domestiques font exception et rappellent que la violence est également endogène.

Pour expliquer ce recul, notamment des atteintes au patrimoine, il faut avoir une approche multifactorielle. La fermeture de la frontière joue ici clairement un rôle, tout comme la forte réduction de la mobilité en général en Suisse. La situation en matière de cambriolages relève quasiment du laboratoire pour illustrer la théorie de la prévention situationnelle, selon laquelle pour qu'un délit se réalise, il faut un auteur motivé, un gardien défaillant et des cibles vulnérables. Le semi-confinement a eu pour conséquence que les villas et appartements ont été occupés en permanence et a, de ce fait, rendu ces cibles peu intéressantes. A l'inverse, les locaux communs, les caves, ainsi que les commerces, moins occupés ou surveillés ont été davantage cambriolés. Les opportunités, moins nombreuses en raison de la fermeture des commerces, des restaurants et de l'interdiction des rassemblements de personnes, se sont traduites par des baisses importantes des vols dits de voie publique. Enfin, la présence policière et d'autres acteurs sur le terrain a été renforcée.

C'est la conjonction de ces éléments qui a conduit à cette situation extrêmement favorable sur le plan de la criminalité, à l'exception notable des violences domestiques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS